



---

**ETATS FINANCIERS DE  
BNP PARIBAS S.A.**

**Exercice 2005**

# SOMMAIRE

<b>COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2005</b>	<b>1</b>
<b>BILAN AU 31 DECEMBRE 2005</b>	<b>2</b>
<b>1. ELEMENTS D'APPRECIATION PERMETTANT LA COMPARABILITE</b>	<b>4</b>
<b>2. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR BNP PARIBAS S.A.</b>	<b>7</b>
<b>3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2005</b>	<b>19</b>
3.a Marge d'intérêts	19
3.b Revenus des titres à revenu variable	20
3.c Commissions nettes	21
3.d Coût du risque et provisions pour créances douteuses et risques pays	22
3.e Gains ou pertes sur actifs immobilisés	24
3.f Résultat exceptionnel	25
3.g Impôt sur les bénéfices	26
<b>4. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2005</b>	<b>28</b>
4.a Opérations interbancaires et assimilées	28
4.b Opérations avec la clientèle	30
4.c Opérations sur titres de transaction, de placement et assimilés et d'investissement	32
4.d Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme	33
4.e Actions propres	33
4.f Immobilisations financières	34
4.g Emprunts obligataires et dettes subordonnées	35
4.h Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	38
4.i Immobilisations de placement et d'exploitation	40
4.j Provisions pour risques et charges	41
<b>5. ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>43</b>
5.a Engagements de financement, engagements de garantie et engagements sur titres	43
5.b Opérations sur instruments financiers à terme	44
<b>6. REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL</b>	<b>45</b>
6.a Frais de personnel	45
6.b Engagements sociaux	46
<b>7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>48</b>
7.a Evolution du capital et résultat par action	48
7.b Tableau de passage des Capitaux propres du 31 décembre 2003 au 31 décembre 2005	49
7.c Informations sectorielles	50
7.d Echéances des emplois et des ressources	51

## COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2005

En millions d'euros	Note	2005	2004
<i>Intérêts et produits assimilés</i>		20 859	16 739
<i>Intérêts et charges assimilés</i>		(18 519)	(14 040)
Net des intérêts et produits assimilés	3.a	2 340	2 699
Revenus des titres à revenu variable	3.b	2 599	1 720
<i>Commissions (produits)</i>		3 886	4 007
<i>Commissions (charges)</i>		(1 409)	(1 257)
Net des commissions	3.c	2 477	2 750
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation		2 261	2 279
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés		88	150
<i>Autres produits d'exploitation bancaire</i>		322	226
<i>Autres charges d'exploitation bancaire</i>		(270)	(307)
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire		52	(81)
<b>Produit net bancaire</b>		<b>9 817</b>	<b>9 517</b>
Charges générales d'exploitation :			
Frais de personnel	6.a	(4 131)	(3 764)
Autres frais administratifs		(1 982)	(1 693)
Total des charges générales d'exploitation		(6 113)	(5 457)
Dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles		(418)	(437)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>3 286</b>	<b>3 623</b>
Coût du risque	3.d	94	(166)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>3 380</b>	<b>3 457</b>
Gains nets sur actifs immobilisés	3.e	464	783
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>3 844</b>	<b>4 240</b>
Résultat exceptionnel	1 & 3.f	(1 459)	(321)
Impôt sur les bénéfices	3.g	299	(715)
Reprise nette aux fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées		739	78
<b>Résultat net</b>		<b>3 423</b>	<b>3 282</b>

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2005****ACTIF**

En millions d'euros	Note	2005	2004
<b>Opérations interbancaires et assimilées :</b>			
Caisse, banques centrales, CCP		3 397	4 372
Effets publics et valeurs assimilées		133 429	86 299
Créances sur les établissements de crédit		246 252	218 223
<b>Total des opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>4.a</b>	<b>383 078</b>	<b>308 894</b>
<b>Opérations avec la clientèle :</b>			
Créances sur la clientèle		261 834	225 901
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées		74	80
<b>Total des opérations avec la clientèle</b>	<b>4.b</b>	<b>261 908</b>	<b>225 981</b>
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>4.c</b>	<b>69 275</b>	<b>54 030</b>
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>4.c</b>	<b>8 399</b>	<b>4 180</b>
<b>Participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme :</b>			
Participations et parts dans les entreprises liées		34 987	30 682
Autres titres détenus à long terme		1 206	1 997
<b>Total des participations et parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme</b>	<b>4.d</b>	<b>36 193</b>	<b>32 679</b>
<b>Immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>4.i</b>	<b>3 127</b>	<b>3 554</b>
<b>Actions propres</b>	<b>4.e</b>	<b>171</b>	<b>2 426</b>
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>4.h</b>	<b>172 291</b>	<b>81 887</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>934 442</b>	<b>713 631</b>
<b>HORS BILAN</b>			
Engagements de financement donnés	5.a	152 626	129 171
Engagements de garantie donnés	5.a	101 852	76 758
Engagements relatifs à des titres à livrer	5.a	187	5 188
Opérations sur instruments financiers à terme	5.b	22 777 296	20 934 612

**PASSIF**

En millions d'euros	Note	2005	2004
<b>Opérations interbancaires et assimilées :</b>			
Banques centrales, CCP		336	201
Dettes envers les établissements de crédit		293 512	239 810
<b>Total des opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>4.a</b>	<b>293 848</b>	<b>240 011</b>
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>	<b>4.b</b>	<b>196 831</b>	<b>190 434</b>
<b>Dettes représentées par un titre :</b>			
Bons de caisse		53	83
Titres du marché interbancaire		1 061	1 184
Titres de créances négociables		98 253	87 913
Emprunts obligataires	4.g	7 445	7 736
Autres dettes représentées par un titre		1 498	7
<b>Total des dettes représentées par un titre</b>		<b>108 310</b>	<b>96 923</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>4.h</b>	<b>284 065</b>	<b>140 557</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>4.j</b>	<b>3 915</b>	<b>3 497</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>4.g</b>	<b>21 085</b>	<b>14 431</b>
<b>Fonds pour risques bancaires généraux</b>		<b>-</b>	<b>733</b>
<b>Capitaux propres :</b>			
Capital souscrit	7.a	1 676	1 769
Primes d'émission et d'apport		4 119	6 434
Réserves		17 170	15 560
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>7.b</b>	<b>22 965</b>	<b>23 763</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>3 423</b>	<b>3 282</b>
<b>Total du passif</b>		<b>934 442</b>	<b>713 631</b>

**HORS BILAN**

Engagements de financement reçus	5.a	35 389	16 774
Engagements de garantie reçus	5.a	99 439	48 031
Engagements relatifs à des titres à recevoir	5.a	326	5 878

## 1. ELEMENTS D'APPRECIATION PERMETTANT LA COMPARABILITE

BNP Paribas SA a fait application en 2005 des nouvelles dispositions réglementaires relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs ainsi qu'aux modalités de calcul des dépréciations pour créances douteuses et créances douteuses compromises. La Banque a en outre anticipé l'application des dispositions prévues par le Conseil national de la comptabilité (CNC) pour la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement dans les établissements habilités à recevoir des dépôts d'épargne-logement et à consentir des prêts d'épargne-logement. La Banque a enfin saisi l'opportunité de l'application aux comptes consolidés des normes comptables internationales (IFRS) pour harmoniser les méthodes comptables utilisées pour la confection de ses comptes sociaux avec les méthodes retenues par les normes internationales dès lors qu'un tel changement ne contrevient pas à la réglementation française applicable aux comptes sociaux ; tel est en particulier le cas des méthodes de comptabilisation et d'évaluation des engagements sociaux, ainsi que des modalités d'application des règles afférentes à la comptabilisation de certaines commissions et à l'évaluation de certains instruments financiers mesurés en valeur de marché ou de modèle.

Afin d'améliorer la comparabilité des états financiers sur les périodes présentées, l'effet au 1er janvier 2005 des changements de méthode d'application rétrospective, enregistré en résultat conformément aux dispositions de l'avis n° 97-06 du CNC, a été présenté sous la rubrique « Résultat exceptionnel ». Seuls les changements de modalités d'application de règles afférentes à la comptabilisation de certaines commissions et à l'évaluation de certains instruments financiers mesurés en valeur de marché ou de modèle ont fait l'objet d'une application prospective.

### **Immobilisations corporelles et incorporelles**

L'application, à compter du 1er janvier 2005, du règlement n°2002-10 du Comité de la réglementation comptable (CRC) relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, a conduit BNP Paribas SA à réviser le plan d'amortissement de ses immobilisations d'exploitation et le cas échéant de leurs composants. Ce changement de méthode comptable se traduit, au 1er janvier 2005, par une diminution de la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles de 315 millions d'euros et une augmentation de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles d'exploitation de 22 millions d'euros.

L'application des nouvelles dispositions dès 2004 aurait conduit à majorer les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles de 10 millions d'euros, et à réduire, au 31 décembre 2004, la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles de 3 554 millions d'euros à 3 261 millions d'euros.

### **Risque de crédit**

BNP Paribas SA fait application, depuis le 1er janvier 2005, de l'article 13 du règlement n° 2002-03 du CRC relatif aux modalités de calcul des dépréciations pour créances douteuses et créances douteuses compromises, fondées sur une évaluation actualisée des flux recouvrables ainsi que du règlement n° 2005-03 du CRC, qui modifie le calcul des décotes liées aux créances restructurées, désormais déterminé par référence au taux d'origine des crédits et non plus au taux de marché. Ce dernier règlement prévoyant également que l'augmentation de la valeur comptable des créances liée à la reprise de l'effet d'actualisation pour les créances douteuses et à l'amortissement de la décote pour les créances restructurées peut être inscrite soit dans la marge d'intérêt soit en coût du risque, BNP Paribas SA a opté pour l'enregistrement en marge d'intérêt.

L'application de ces changements de méthode se traduit, au 1er janvier 2005, par un complément de provision pour dépréciation de créances et une augmentation de la décote sur crédits restructurés d'un montant total de 223 millions d'euros.

## Comptes et plans d'épargne-logement

Afin d'harmoniser les méthodes utilisées pour la confection des états financiers sociaux et consolidés de BNP Paribas, la Banque a fait application dès 2005 des dispositions relatives à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement prévues pour les établissements habilités à recevoir des dépôts d'épargne-logement et à consentir des prêts d'épargne-logement prévues par le CNC dans un communiqué en date du 20 décembre 2005.

En conséquence, la mesure des engagements futurs potentiellement défavorables sur ces contrats réglémentés a conduit la banque à constituer, au 1er janvier 2005, une provision pour risques et charges d'un montant de 366 millions d'euros.

## Engagements sociaux

BNP Paribas SA a fait application en 2005 des dispositions de la Recommandation n°2003-R.01 du CNC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, en s'attachant à harmoniser les méthodes de calcul utilisées pour déterminer les provisions constituées tant dans les comptes sociaux que dans les comptes consolidés. Ce changement de méthode comptable se traduit, au 1er janvier 2005, par la constitution d'une provision de 577 millions d'euros représentative notamment des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les anciens salariés de la BNP à un complément bancaire.

L'application de cette nouvelle méthode comptable en 2004 aurait conduit à réduire les frais de personnel de l'exercice de 57 millions d'euros et à porter, au 31 décembre 2004, les provisions constituées au titre des engagements sociaux de 1 022 millions d'euros à 1 597 millions d'euros.

Dans ce contexte, la banque a repris en 2005 les Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) constitués en 1993 pour couvrir le risque général lié à la démographie relative des populations pensionnée et active de la banque en France sous la rubrique « Reprise nette aux fonds pour risques bancaires généraux » du compte de résultat.

## Changements de modalités d'application de règles comptables spécifiques

Afin d'harmoniser certaines règles comptables spécifiques utilisées pour la confection des comptes sociaux avec les règles désormais prescrites par les normes comptables internationales, BNP Paribas SA a modifié prospectivement les modalités d'application des règles comptables afférentes à la comptabilisation de certains instruments financiers mesurés à la valeur de marché ou de modèle et à certaines commissions liées à des crédits.

## Instruments financiers mesurés en valeur de marché ou de modèle

A compter du 1er janvier 2005, la marge initiale dégagée lors de la négociation d'instruments financiers complexes dont l'évaluation est fondée sur des paramètres pour partie non observables sur les marchés actifs, n'est plus enregistrée immédiatement en résultat, mais différée et étalée sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation de l'instrument. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, ou lorsque la valorisation peut être comparée à celle de transactions similaires opérées sur un marché actif, la fraction de marge initiale non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

## Commissions liées aux crédits

Les commissions de participation et d'engagement, ainsi que les frais de dossier liés aux contrats conclus à compter du 1er janvier 2005, ne sont plus enregistrés en résultat à l'initiation des engagements ou des crédits, mais comptabilisés sur la durée de vie des crédits en marge d'intérêt.

**Synthèse des ajustements liés aux changements rétrospectifs de méthodes comptables  
et à la reprise des Fonds pour risques bancaires généraux**

	<b>Effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005</b> <b>En millions d'euros</b>
Immobilisations corporelles	22
Immobilisations incorporelles	(315)
Provisions pour risques avérés / Décote sur les crédits restructurés	(223)
Provisions pour plans et comptes d'épargne-logement	(366)
Engagements sociaux	(577)
<b>Effet des changements de méthode enregistré en résultat exceptionnel (cf note 16)</b>	<b>(1 459)</b>
<b>Produit d'impôt différé correspondant enregistré en « impôt sur les bénéfices »</b>	<b>473</b>
<b>Reprise des Fonds pour risques bancaires généraux</b>	<b>733</b>

## 2. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR BNP PARIBAS S.A.

Les comptes de BNP Paribas SA sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit.

### Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration et les encours jugés douteux. Il en est de même des risques de crédit attachés aux instruments financiers à terme dont la valeur actuelle est représentative d'un actif pour l'entreprise.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation des risques de crédit de BNP Paribas SA. Ce dernier prend en compte deux paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie qui s'exprime au moyen d'une note et le taux de récupération global qui est attaché à la nature des transactions. L'échelle de note de contrepartie comprend douze niveaux : dix couvrant les créances saines et deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis.

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Les crédits présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois, plus de six mois en matière immobilière, ou plus de neuf mois en matière de crédits aux collectivités locales, ainsi que les crédits faisant l'objet d'une procédure contentieuse sont considérés comme douteux. La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie.

Ces crédits donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses, qui correspondent à la différence entre la valeur brute de la créance et la valeur actualisée au taux effectif d'origine du crédit (pour les crédits à taux fixe) ou au dernier taux contractuel connu (pour les crédits à taux variables) des flux futurs estimés recouvrables comprenant les flux en capital et en intérêts, ainsi que ceux résultant de la réalisation, des garanties. Les garanties considérées sont constituées de garanties hypothécaires et nantissements, ainsi que de dérivés de crédit que la banque a acquis pour protéger le risque de crédit attaché aux portefeuilles de créances.

Lorsque intervient la restructuration d'une créance pour cause de difficultés financières de l'emprunteur, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart en valeur actualisée, entre les nouvelles conditions de rémunération et les conditions initiales de rémunération de ladite créance. Les décotes sont comptabilisées en déduction de l'actif et reprises en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est immédiatement déclassée en créances douteuses ou en créances douteuses compromises.

Eliminato: un
Eliminato: douze
Eliminato: provisions
Eliminato: à hauteur de la perte en capital prévisible et du montant des intérêts impayés ;
Eliminato: (
Eliminato: valeur
Eliminato: la
Eliminato: )
Eliminato: le montant de la provision ne peut être inférieur au montant des intérêts comptabilisés, sauf si les garanties dont dispose la banque permettent d'assurer le recouvrement du capital et de tout ou partie des intérêts dus
Eliminato: C
Eliminato: e
Eliminato: reclassée parmi les créances saines a été conclue à des conditions hors marché
Eliminato: d'intérêt
Eliminato: étalées
Eliminato: taux le plus faible entre le taux d'origine de la créance et le taux de marché prévalant au jour de la restructuration
Eliminato: définitivement
Eliminato: .Les créances de faible montant détenues sur des particuliers ayant fait l'objet d'une décision de restructuration par une commission de surendettement dans le cadre de la loi française dite «Loi Neiertz» ne sont reclassées en créances saines que lorsque les chargés de relation clientèle ont acquis la certitude de la capacité du débiteur d'honorer pleinement ses engagements. Les créances reclassées parmi les créances saines ne font pas l'objet d'un calcul de décote individuel mais restent couvertes par une provision statistique déterminée en fonction du risque de perte attendue, au moins égale à ce qu'aurait été la décote sur lesdites créances.¶

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés, et pour lesquelles le risque de crédit n'est plus avéré, sont également reclassées en créances saines.

Sont considérées comme douteuses compromises, les créances sur des contreparties dont les conditions de solvabilité sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en douteux, aucun reclassement en sain n'est prévisible, les créances pour lesquelles la échéance du terme a été prononcée, la plupart des créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut, ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an, sur lesquelles un défaut de paiement a été constaté, et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance.

Eliminato: les

Les « dépréciations » pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

Eliminato: provisions

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions et de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables, les récupérations sur créances amorties et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique "Coût du risque".

Eliminato: , et des provisions au titre des emprunts relatifs aux comptes et plans d'épargne logement.

Les intérêts correspondant à la rémunération de la valeur comptable des créances dépréciées, ou à la reprise de l'effet d'actualisation, sont comptabilisés en « produits d'intérêts », tout comme « les reprises de » décote sur créances restructurées.

Eliminato: , à l'exclusion des dotations aux provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi provisionnés, dans le produit net bancaire

Eliminato: L'étalement de la

### Contrats d'épargne et de prêt réglementés

Eliminato: figure au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Eliminato: Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris restructurées et sur les créances douteuses non définitivement compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif. ¶

Ces produits comportent deux types d'engagements pour BNP Paribas SA qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs de BNP Paribas SA relatifs à chaque génération -les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération- sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent aux encours statistiquement probables pour les crédits, et à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus pour l'épargne, les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits d'assurance vie en euro pour la phase

d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode Monte Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour BNP Paribas S.A., une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêts et assimilés ».

## Titres

Le terme "titres" recouvre les titres du marché interbancaire (notamment les billets à ordre négociables et les billets hypothécaires), les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe - c'est-à-dire à rendement non aléatoire, qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables -, les actions et les autres titres à revenu variable.

Selon les dispositions du règlement CRC n° 2005-01, les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

En cas de risque de crédit avéré, les titres à revenu fixe des portefeuilles de placement et d'investissement sont identifiés comme des titres douteux, selon les mêmes critères que ceux applicables aux créances et engagements douteux.

Les titres à revenu variable peuvent également être considérés comme douteux en cas de risque de défaillance avéré de l'émetteur, en particulier lorsque l'émetteur des titres fait l'objet de procédures collectives.

Lorsque des titres supportant un risque de contrepartie sont classés en douteux, la dépréciation relative à ce risque, lorsqu'il peut être isolé, est inscrite dans la rubrique « Coût du risque ».

Eliminato: 0

Eliminato: 2

Eliminato: provision

### • Titres de transaction

Formattati: Elenchi puntati e numerati

Les titres qui à l'origine sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et ceux détenus du fait d'une activité de mainteneur de marché, sont comptabilisés sous la rubrique "Titres de transaction", et évalués individuellement à leur prix de marché, s'ils répondent aux caractéristiques suivantes :

- ces titres sont négociables sur un marché actif (tout marché sur lequel les prix de marché des titres concernés sont constamment accessibles aux tiers auprès d'une bourse de valeurs, ou auprès de courtiers, de négociateurs ou d'établissements assujettis mainteneurs de marché)
- les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales

Sont également considérés comme des titres de transaction les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée (notamment en sensibilité) de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres, ou d'autres instruments financiers appréhendés globalement.

Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille. Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable, et continuent de suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Si les caractéristiques du marché sur lequel les titres de transaction ont été acquis évoluent de sorte que ce marché ne puisse plus être considéré comme actif, la valeur de réévaluation des titres

**Eliminato:** Les titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide, c'est-à-dire généralement ceux qui sont revendus dans un délai maximal de six mois, sont comptabilisés sous la rubrique "Titres de transaction" et évalués individuellement à leur prix de marché. Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille.¶

Eliminato: i i

**Eliminato:** qui sont gérés ensemble (par exemple en sensibilité), et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

concernés est déterminée en utilisant des techniques de valorisation qui tiennent compte des nouvelles caractéristiques du marché.

- Eliminato: la
- Eliminato: qualification du marché.
- Formattati: Elenchi puntati e numerati

• **Titres de placement**

Sont comptabilisés en titres de placement les titres qui ne sont inscrits dans aucune des autres catégories existantes.

- Eliminato: Sont comptabilisés en titres de placement, les titres détenus plus de six mois sans pour autant devoir être conservés durablement.¶
- Eliminato: pas

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire est enregistré en résultat selon la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

- Eliminato: fait l'objet d'une imputation prorata temporisétalement
- Eliminato: , au compte de résultat

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part de capitaux propres revenant à BNP Paribas SA, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode "premier entré, premier sorti". Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat, de même que les dépréciations de titres dotées ou reprises.

- Eliminato: provisions pour

• **Titres de l'activité de portefeuille**

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif, d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée par référence au cours de bourse sur une période suffisamment longue.

- Formattati: Elenchi puntati e numerati
- Formattati: Elenchi puntati e numerati
- Eliminato: Les titres dits à revenu fixe (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en "Titres d'investissement" lorsqu'il existe l'intention de les conserver durablement en principe jusqu'à leur échéance. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.¶

• **Titres d'investissement**

Les titres à revenu fixe assortis d'une échéance déterminée, (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en "Titres d'investissement" lorsqu'existent l'intention et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

- Eliminato: dits
- Eliminato: fixée
- Eliminato: il
- Eliminato:
- Eliminato: manifeste
- Eliminato: fait l'objet d'une imputation prorata temporis
- Eliminato: étalement

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement est enregistré en résultat selon la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres. Au

bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Eliminato: provision

#### • Autres titres détenus à long terme

Formattati: Elenchi puntati e numerati

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que BNP Paribas SA entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritères fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leur sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre. Les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros peuvent être évaluées, par mesure de simplification, par référence au cours de bourse moyen des trois derniers mois.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dotations ou reprises de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Eliminato: provisions

Eliminato:

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

#### • Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Formattati: Elenchi puntati e numerati

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles BNP Paribas SA dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités de BNP Paribas SA. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle de BNP Paribas SA est supérieur ou égal à 10 %.

Les titres de participation sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritères fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leur sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre. Les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros peuvent être évaluées, par mesure de simplification, par référence au cours de bourse moyen des trois derniers mois.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dotations ou reprises de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Eliminato: provisions

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

## Actions propres émises par BNP Paribas SA

Les actions propres détenues par BNP Paribas SA sont classées et évaluées selon les modalités suivantes

- Les actions acquises dans le cadre d'opérations de négociation et d'arbitrage sur indices sont inscrites dans la catégorie des titres de transaction et évaluées au prix de marché.
- Les actions détenues dans la perspective d'une attribution aux salariés sont inscrites dans la catégorie des titres de placement et évaluées au plus bas de leur valeur de marché et de leur prix d'acquisition ; la différence entre le prix d'acquisition et le prix d'exercice de l'option d'achat par les salariés fait l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.
- Les actions détenues en vue de leur annulation ou dont l'intention de détention ne répond en particulier à aucun des motifs précédemment mentionnés sont inscrites en valeurs immobilisées. Les actions destinées à être annulées sont maintenues à leur coût d'acquisition. Les autres actions sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

## Immobilisations

Les immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué pour ceux ayant fait l'objet d'une réévaluation, conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978 en France. L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à l'occasion de ces réévaluations légales, a été incorporé au capital.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés par la banque, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité attendue du bien. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

La fraction des amortissements pratiqués qui excède l'amortissement économique, principalement calculé sur le mode linéaire, est enregistrée sous la rubrique « Provisions réglementées : amortissements dérogatoires » au passif du bilan. Aucun effet d'impôt n'est calculé sur les amortissements dérogatoires.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. Cette approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation.

Les durées d'amortissement pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les Installations Générales et Techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 3 ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle et 8 ans pour les développements d'infrastructure.

Les immobilisations amortissables font en outre l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation systématique au moins une fois par an.

Eliminato: détenues, acquises avec pour objectif de régulariser les cours et celles

Eliminato: ¶

Eliminato: provision

Eliminato: pour

Eliminato: ¶

Eliminato: Les immobilisations acquises en crédit-bail par la banque figurent à la rubrique "Immobilisations corporelles et incorporelles".

Eliminato: Le patrimoine immobilier restructuré est amorti linéairement sur cinquante ans à compter de la date d'apport. Les autres immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon le mode linéaire. La fraction des amortissements pratiqués qui excède l'amortissement économique, principalement calculé sur le mode linéaire, est enregistrée sous la rubrique "Provisions réglementées ; amortissements dérogatoires" au passif du bilan. Aucun effet d'impôt n'est constaté sur les amortissements dérogatoires. Les logiciels acquis ou créés regroupés parmi les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire sur la durée probable d'utilisation du logiciel, dans un délai maximal de 5 ans.

Eliminato: Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles (... [1])

Eliminato: longue

Eliminato: en interne

Eliminato: ¶  
¶ (... [2])

Eliminato:

Eliminato: provisions

Eliminato: pour

Eliminato: et incorporelles

Eliminato: '

Eliminato: IGT (

Eliminato: )

Eliminato:

Eliminato: ¶

Si, un indice de dépréciation est identifié, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

Eliminato: il existe

Eliminato: provision pour

Eliminato: et incorporelles

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

## **Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

## **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

## **Provisions pour risques pays**

Les provisions pour risques pays sont constituées en fonction de l'appréciation portée d'une part sur le risque de non-transfert attaché à la solvabilité future de chacun des pays composant la base provisionnable et d'autre part sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base. Les provisions constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultat consolidé sous l'intitulé "Coût du risque".

## **Provisions pour risques sectoriels**

Eliminato: :

BNP Paribas SA constitue des provisions pour risques sectoriels et divers afin de couvrir des risques dont la probabilité de réalisation est incertaine et la mesure aléatoire. Les provisions ainsi constituées peuvent faire l'objet de reprises lorsque les risques, avérés et quantifiés, ont été spécifiquement dotés.

## Fonds pour risques bancaires généraux

BNP Paribas SA constitue des fonds pour risques bancaires généraux destinés à la couverture de risques lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents aux opérations bancaires. Ces fonds font l'objet de dotations ou de reprises identifiées au compte de résultat sous la rubrique "Dotation, reprise aux fonds pour risques bancaires généraux".

### Provisions non liées a des opérations bancaires

BNP Paribas SA constitue des provisions afin de couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux textes en vigueur, la constitution de telles provisions non liées à des opérations bancaires est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, à la probabilité de sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

Eliminato: pour risques et charges

Eliminato: pour risques et charges

### Coût du risque

La rubrique "coût du risque" comprend les charges résultant de la manifestation de risques de contrepartie y compris de risques pays, litiges et fraudes inhérents à l'activité bancaire réalisée avec des tiers. Les dotations nettes aux provisions ne relevant pas de tels risques sont classées dans les rubriques du compte de résultat correspondant à leur nature.

Eliminato: pour risques et charges

### Instruments financiers a terme

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion des positions.

#### • Instruments financiers dérivés de taux d'intérêt à terme

Formattati: Elenchi puntati e numerati

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, dans la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation".

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques contrat par contrat en tenant compte du résultat potentiel lié aux micro-couvertures qui leur sont associées.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers dérivés à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

#### • Instruments financiers dérivés de change à terme

Formattati: Elenchi puntati e numerati

Les contrats de change à terme conditionnels sont évalués au prix de marché, les écarts d'évaluation étant constatés dans le résultat de l'exercice. Il en est de même pour les contrats de change à terme fermes lorsqu'il s'agit d'opérations de transaction. Les contrats initiés dans le cadre d'opérations de couverture sont valorisés au cours du comptant en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les différences d'intérêt relatives aux opérations de change à terme couvertes ou reports-dépôts, sont traitées conformément au principe de spécialisation et rapportées aux résultats sur la durée effective de l'opération couverte.

#### • Instruments financiers dérivés de titres à revenu variable

Formattati: Elenchi puntati e numerati

Les opérations d'options réalisées sur les contrats sur indices ainsi que sur les marchés d'options sur actions le sont dans le cadre d'opérations de transaction ou d'opérations de couverture. Dans le premier cas, les variations de valeur des contrats non dénoués à la clôture sont directement enregistrées en résultat. Dans le deuxième cas, les résultats sont constatés de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

#### • Instruments financiers dérivés de gestion du risque de crédit

Eliminato: Instruments compositi

Eliminato: L'évaluation des instruments composites, combinaison synthétique d'instruments comptabilisée en un seul lot, est effectuée par agrégation de l'évaluation unitaire de chaque instrument élémentaire les composant. Leur enregistrement comptable est en revanche assimilable à celui d'un seul instrument auquel correspondent un montant notionnel unique au sein du hors-bilan, et un flux net unique au sein du compte de résultat.

Formattati: Elenchi puntati e numerati

Eliminato: assimilées à des garanties reçues

Formattati: Elenchi puntati e numerati

Eliminato: 1

Eliminato: sur la base de transactions réalisées à une date proche de la clôture, ou de prix obtenus auprès de courtiers ou de contreparties, complétés par une analyse qualitative

Les opérations réalisées avec pour objectif de protéger les portefeuilles de prêt d'un risque de contrepartie sont traitées en comptabilité de couverture. Les opérations effectuées sur instruments dérivés de crédit dans le cadre d'activités de trading et de cession de produits structurés sont évaluées au moyen de modèles internes s'appuyant sur des données de marché lorsque celles-ci sont disponibles. Une réfaction est opérée sur les produits résultant de ces évaluations pour tenir compte des risques de modèle et de liquidité inhérents à ces activités. Lorsque les paramètres de valorisation ne sont pas observables sur des marchés actifs, le traitement de la marge est celui appliqué aux instruments composites.

#### Détermination de la valeur de marché des instruments financiers

L'évaluation des instruments financiers est effectuée par référence à la valeur de marché lorsque l'instrument est coté, ou à une valeur fondée sur des modèles internes en l'absence de marchés organisés. Dans ce dernier cas, des corrections de valeur sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle ou de liquidité.

Les paramètres de valorisation qui ne font pas l'objet d'une cotation directement accessible sont déterminés, pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives.

Les instruments complexes, généralement sur mesure et peu liquides et résultant de la combinaison synthétique d'instruments comptabilisés en un seul lot, sont évalués avec des techniques développées par la Banque ou fondées sur des paramètres pour partie non observables sur les marchés actifs.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes a été immédiatement comptabilisée en résultat pour les opérations initiées jusqu'au 31 décembre 2004.

Pour les opérations initiées à partir du 1er janvier 2005, la marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes est différée et reprise en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

## Impôts sur les sociétés

En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme étant pour leur part imposées à 15 % (15 % à partir de 2005 en vertu de la loi de Finances votée fin 2004, et pour certains titres de participation 8 % en 2006 puis 0 % au-delà).

Eliminato: 19

Les dividendes reçus de sociétés dont le pourcentage de détention est supérieur à 5% du capital et qui relèvent du régime mère-fille sont à hauteur de 95% exonérés d'impôt

Le gouvernement français a institué une contribution conjoncturelle additionnelle, fixée à 3 % sur les exercices 2002 à 2004 et 1,5% en 2005 puis 0 % au delà qui s'ajoute à la contribution sociale de 3,3 % qui avait été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2000. La banque a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune des périodes.

Eliminato: )

Eliminato: celle

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP Paribas SA comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

## Participation des salariés

Conformément à la réglementation française, BNP Paribas SA enregistre le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite sous la rubrique "Frais de personnel".

## Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel de BNP Paribas SA sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement,
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés (le compte épargne temps) et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire,
- les indemnités de fin de contrat de travail versées notamment dans le cadre de plans de cessation anticipée d'activité,
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas SA, par les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension,

### • Avantages à court terme

Formattati: Elenchi puntati e numerati

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Formattati: Elenchi puntati e numerati

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme désignent les avantages autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations versées en numéraire et différées de plus de douze mois, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par BNP Paribas S.A. du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

Formattati: Elenchi puntati e numerati

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés de BNP Paribas SA en France et à l'étranger résultent de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies », comme la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse qui verse une pension de retraite aux salariés français de BNP Paribas SA ainsi que les régimes de retraite nationaux complémentaires et interprofessionnels, ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies », soit notamment les compléments de retraite versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas SA et les primes de fin de carrière, sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si BNP Paribas SA est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur d'actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. BNP Paribas SA applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

Formattati: Elenchi puntati e numerati

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat de façon étalée dans le temps jusqu'à l'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

### Enregistrement des produits et des charges

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts, comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts (participation, engagement, frais de dossier)

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation ou de façon proratisée sur la durée du service rendu lorsque celui-ci est continu.

### Opérations en devises

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, libellés en devises et financés en euros, sont inscrits dans des comptes d'écarts de conversion rattachés aux comptes de bilan enregistrant ces différents actifs.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, libellés et financés en devises, sont comptabilisés de manière symétrique aux écarts de change des financements correspondants.

### Conversion des comptes en devises étrangères

Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, des succursales étrangères exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. L'écart résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères est enregistré dans les comptes de régularisation.

**Eliminato:** engagements sociaux ¶

¶ Les engagements de retraite et assimilés (prime de fin de carrière, compléments de retraite et autres gratifications), au bénéfice du personnel actif et retraité, sont provisionnés, à l'exception des régimes pour lesquels les obligations de l'employeur sont limitées au versement de cotisations, ces dernières étant enregistrées en charge de la période. ¶

¶ Régimes des pensions de retraites allouées aux anciens salariés ¶

¶ Après avoir fait valoir leurs droits à la retraite, les salariés de BNP PARIBAS SA reçoivent des pensions selon des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels BNP PARIBAS SA exerce son activité. ¶

¶ En France, en application d'un accord professionnel conclu en septembre 1993 entre l'Association Française des Banques et les représentants des personnels et relatif à la réforme des régimes de retraites de la profession bancaire, le régime des pensions servies aux retraités des établissements financiers français BNP PARIBAS SA est défini de la manière suivante, à compter du 1er janvier 1994 : ¶

¶ Les retraités perçoivent une pension de vieillesse d(... [3])

**Eliminato:** Pour les plans à cotisations définies, BNP PARIBAS SA constate les cotisations versées en charge de la période. ¶ autres engagements sociaux ¶ (... [4])

**Eliminato:** Ils

**Eliminato:** à

**Eliminato:** r

**Eliminato:** .

**Eliminato:** Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises détenus d'une façon durable et comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations de (... [5])

**Eliminato:** ¶

### 3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2005

#### 3.a MARGE D'INTERETS

En millions d'euros	Charges d'exploitation		Produits d'exploitation		Produits (charges) nets	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004
<b>Etablissements de crédit</b>	<b>(9 116)</b>	<b>(6 586)</b>	<b>8 066</b>	<b>6 297</b>	<b>(1 050)</b>	<b>(289)</b>
<i>Intérêts sur comptes à vue, prêts et emprunts interbancaires</i>	(5 790)	(4 450)	5 097	4 308	(693)	(142)
<i>Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée</i>	(3 326)	(2 136)	2 936	1 947	(390)	(189)
<i>Intérêts sur prêts subordonnés à terme et à durée indéterminée</i>			33	42	33	42
<b>Clientèle</b>	<b>(3 960)</b>	<b>(3 369)</b>	<b>9 389</b>	<b>7 340</b>	<b>5 429</b>	<b>3 971</b>
<i>Intérêts : produits sur créances et charges sur comptes créditeurs de la clientèle</i>	(3 216)	(2 561)	8 479	6 583	5 263	4 022
<i>Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée</i>	(744)	(808)	867	729	123	(79)
<i>Intérêts sur prêts subordonnés</i>			43	28	43	28
<b>Crédit bail</b>	<b>(16)</b>	<b>(16)</b>	<b>22</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>10</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>(5 427)</b>	<b>(4 069)</b>	-	-	<b>(5 427)</b>	<b>(4 069)</b>
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	-	-	<b>3 382</b>	<b>3 076</b>	<b>3 382</b>	<b>3 076</b>
<i>Titres de placement</i>			1 178	615	1 178	615
<i>Titres d'investissement</i>			348	702	348	702
<i>Revenus des titres de développement industriel relevant de la gestion collective des Codevi</i>			237	224	237	224
<i>Produits sur opérations de couverture sur instruments de taux d'intérêt et divers</i>			1 619	1 535	1 619	1 535
<b>Total des intérêts et produits et charges assimilés</b>	<b>(18 519)</b>	<b>(14 040)</b>	<b>20 859</b>	<b>16 739</b>	<b>2 340</b>	<b>2 699</b>

**3.b REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE**

En millions d'euros	2005	2004
Titres de placement et assimilés	10	28
Autres titres détenus à long terme	26	74
Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidées	2 563	1 618
<b>Total des revenus des portefeuilles titres à revenu variable</b>	<b>2 599</b>	<b>1 720</b>

**3.c COMMISSIONS NETTES**

En millions d'euros	Net	
	2005	2004
Sur opérations de trésorerie et interbancaires	26	64
Sur opérations avec la clientèle	1 061	1 089
Sur opérations sur titres	(109)	(29)
Sur opérations de change et d'arbitrage		(22)
Sur engagements sur titres	107	172
Sur instruments financiers à terme	(348)	(319)
Sur prestations de services financiers :		
> Sur titres gérés ou en dépôt		
- Droits de garde	43	45
- Gestion des organismes de placements collectifs de valeurs mobilières	178	161
- Gestion des portefeuilles-titres clientèle	40	51
- Autres commissions sur titres gérés ou en dépôt	5	5
Total des commissions perçues sur titres gérés ou en dépôt	266	262
> Sur opérations sur titres pour le compte de la clientèle		
- Pour l'achat ou la vente de titres	76	67
- Pour le placement ou le rachat de titres émis par les organismes de placements collectifs de valeurs mobilières	64	50
- Autres commissions sur titres	7	7
Total des commissions perçues sur opérations sur titres pour le compte de la clientèle	147	124
> Sur autres commissions		
- Sur activité d'assistance et de conseil	180	205
- Sur moyens de paiement	501	460
- Sur autres services financiers	240	361
- Sur récupérations de frais	97	98
- Sur produits accessoires	118	110
- Sur produits des opérations diverses de banque	191	175
Total des autres commissions	1 327	1 409
<b>Total des commissions perçues sur prestations de services financiers</b>	<b>1 740</b>	<b>1 795</b>
<b>Total des commissions</b>	<b>2 477</b>	<b>2 750</b>

L'ensemble des commissions représente 25,1% du Produit Net Bancaire en 2005 contre 28,9% en 2004.

**3.d COUT DU RISQUE ET PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES ET RISQUES PAYS**

En millions d'euros	2005	2004
<b>Dotations aux provisions de l'exercice :</b>		
> Clientèle et établissements de crédit	(726)	(717)
> Engagements par signature	(111)	(61)
> Titres	(10)	(64)
> Créances risquées et assimilés	(72)	(268)
<b>Total des dotations aux provisions de l'exercice</b>	<b>(919)</b>	<b>(1 110)</b>
<b>Reprises de provisions de l'exercice :</b>		
> Clientèle et établissements de crédit	734	583
> Engagements par signature	57	71
> Titres	3	68
> Créances risquées et assimilés	228	266
<b>Total des reprises de provisions de l'exercice</b>	<b>1 022</b>	<b>988</b>
<b>Reprise (Dotation) nette aux provisions de l'exercice</b>	<b>103</b>	<b>(122)</b>
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	(77)	(107)
Récupération sur créances amorties	49	37
(Dotation) reprise de provisions sur intérêts impayés, comptabilisées dans le produit net bancaire et non incluses dans le coût du risque	19	26
<b>Total du coût du risque</b>	<b>94</b>	<b>(166)</b>
dont :		
<i>Charge nette des provisions constituées au titre des risques spécifiques</i>	<i>(11)</i>	<i>(387)</i>
<i>Charge (reprise) nette des provisions constituées au titre des risques-pays</i>	<i>105</i>	<i>221</i>

En millions d'euros	2005	2004
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>6 183</b>	<b>7 081</b>
(Reprise) / Dotation nette aux provisions de l'exercice	(103)	122
Amortissement de créances irrécupérables antérieurement provisionnées	(587)	(726)
Variation des parités monétaires et divers	445	(294)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>5 938</b>	<b>6 183</b>

Les provisions se décomposent comme suit :

**Provisions déduites de l'actif :**

> Relatives aux opérations avec les établissements de crédit (a)	306	281
> Relatives aux opérations avec la clientèle (note 4.b)	4 422	4 520
> Relatives aux titres (a)	303	336

<b>Total des provisions déduites de l'actif</b>	<b>5 031</b>	<b>5 137</b>
---	--------------	--------------

<i>dont provisions constituées au titre des risques pays</i>	1 155	1 178
--	-------	-------

**Provisions inscrites au passif (note 4.i) :**

> Relatives aux engagements par signature	590	517
> Relatives aux créances risquées et assimilées	317	529

<b>Total des provisions inscrites au passif</b>	<b>907</b>	<b>1 046</b>
---	------------	--------------

<i>dont provisions constituées au titre des risques pays</i>	412	404
--	-----	-----

<b>Total des provisions pour créances douteuses et risques pays</b>	<b>5 938</b>	<b>6 183</b>
---	--------------	--------------

(a) Les provisions relatives aux créances consenties aux établissements de crédit sont pour l'essentiel attachées aux crédits financiers porteurs d'un risque pays. Les provisions relatives aux titres reprises dans ce tableau le sont au titre du risque pays attaché aux valeurs mobilières détenues par BNP Paribas SA.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature et des provisions pour procès et autres préjudices, des provisions pour risques non spécifiquement identifiés mais que des événements survenus rendent probables.

L'encours des provisions sur capital et intérêts, relatifs aux risques pays, s'établit à 1 567 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 1 582 millions d'euros au 31 décembre 2004.

**3.e GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES**

En millions d'euros	2005	2004
<b>Titres d'investissement :</b>		
> Plus-values de cessions	2	3
> Moins-values de cessions		(3)
> Dotations aux provisions		
> Reprises de provisions		
<b>Gains nets sur titres d'investissement</b>	<b>2</b>	<b>-</b>
<b>Autres titres détenus à long terme :</b>		
> Plus-values de cessions	258	308
> Moins-values de cessions	(122)	(110)
> Dotations aux provisions	(14)	(20)
> Reprises de provisions	56	67
<b>Gains nets sur autres titres détenus à long terme</b>	<b>178</b>	<b>245</b>
<b>Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées :</b>		
> Plus-values de cessions	134	68
> Moins-values de cessions	(200)	(174)
> Dotations aux provisions	(303)	(116)
> Reprises de provisions	652	791
<b>(Pertes) gains nets sur titres de participation et parts dans les entreprises liées</b>	<b>283</b>	<b>569</b>
<b>Immobilisations d'exploitation :</b>		
> Plus-values de cessions	5	6
> Moins-values de cessions	(4)	(37)
<b>Gains nets sur immobilisations d'exploitation</b>	<b>1</b>	<b>(31)</b>
<b>Total des gains nets sur actifs immobilisés</b>	<b>464</b>	<b>783</b>

**3.f RESULTAT EXCEPTIONNEL**

En millions d'euros	2005	2004
Effet des changements de méthodes rétrospectifs (note 1)	(1 459)	-
Dotations aux provisions pour engagements sociaux		(159)
Charges encourues pour répondre aux changements de lois et de réglementation		(70)
Autres charges exceptionnelles nettes		(92)
<b>Total du résultat exceptionnel</b>	<b>(1 459)</b>	<b>(321)</b>

Les éléments portés en résultat exceptionnel traduisent l'effet en comptabilité d'événements ne relevant pas de l'activité courante des différents métiers de BNP Paribas SA, et dont la présentation au sein des autres agrégats du compte de résultat aurait conduit à une moindre comparabilité des opérations de l'exercice avec celles réalisées durant les exercices de référence.

L'effet détaillé des changements de méthode d'application rétrospective enregistré en résultat conformément aux dispositions de l'avis n°97-06 du CNC est présenté dans la note 1.

BNP Paribas a, en 2004 signé un accord d'entreprise visant à instituer un régime de santé obligatoire pour les salariés de BNP Paribas en France qui adhèrent tous désormais à la Mutuelle du Groupe BNP Paribas. Dans ce cadre, la banque versera à la Mutuelle une cotisation par salarié actif adhérent à celle-ci et cessera toute contribution au titre des retraités adhérents. Afin d'assurer l'équilibre financier futur du canton des retraités affiliés à la Mutuelle, la banque a procédé au versement d'une soulte de 152 millions d'euros, soldant ainsi tout engagement vis-à-vis de cet organisme au titre des retraités actuels et à venir.

**3.g IMPOT SUR LES BENEFICES**

En millions d'euros	2005	2004
Produit (charge) net des impôts courants de l'exercice	40	(304)
Produit (charge) net des impôts différés de l'exercice	259	(411)
<b>Produit (charge) net d'impôt sur les sociétés</b>	<b>299</b>	<b>(715)</b>
> sur activités courantes	(169)	(831)
> sur éléments exceptionnels	468	116

Au 31 décembre 2005 l'encours des impôts différés se ventile au bilan de la manière suivante :

En millions d'euros	2005	2004
Impôts différés actif	2 058	1 472
Impôts différés passif	(1 765)	(1 453)
<b>Impôts différés actif net</b>	<b>293</b>	<b>19</b>

BNP Paribas SA ayant usé de la faculté qui est offerte de constituer avec certaines de ses filiales françaises un groupe fiscal, est liée à celles-ci par une convention au terme de laquelle les filiales bénéficiaires lui versent l'impôt sur les sociétés, calculé dans les conditions de droit commun, dont elles sont redevables. En revanche, les filiales bénéficiaires ne versent pas d'impôt si elles disposent de reports déficitaires antérieurs. L'avantage procuré par les conditions de ce dispositif fiscal a été constaté en résultat par BNP Paribas SA jusqu'à l'exercice 2003 inclus. La loi de finances relative à l'année 2004 ayant supprimé le délai de 5 ans pour l'utilisation de ces déficits, une charge de 313 millions d'euros a été constatée pour tenir compte des reports déficitaires des filiales au 31 décembre 2004 susceptibles d'être imputés par celles-ci sur des résultats bénéficiaires futurs.

La loi de finances rectificative relative au même exercice ayant modifié le régime de taxation des plus et moins-values à long terme, un produit de 96 millions d'euros a été constaté au 31 décembre 2005 au titre des déficits des filiales susceptibles de ne plus pouvoir être utilisés par celles-ci sur des plus-values à long terme futures.

La loi de finances rectificative relative à l'exercice 2004 a institué une taxe exceptionnelle sur une fraction de la réserve spéciale des plus-values à long terme constituée par les sociétés. BNP PARIBAS SA a constitué une charge d'impôt de 5 millions d'euros au 31 décembre 2004 correspondant à la part taxable obligatoire de la réserve existante.



## 4. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2005

### 4.a OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

#### Prêts et créances sur établissements de crédit :

En millions d'euros	2005		2004	
	Montant brut	Provisions	Montant net	Montant net
<b>Caisse, banques centrales, CCP</b>	<b>3 397</b>		<b>3 397</b>	<b>4 372</b>
<b>Effets publics et valeurs assimilées (note 4.c)</b>	<b>133 460</b>	<b>(31)</b> <sup>(a)</sup>	<b>133 429</b>	<b>86 299</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>				
> Comptes ordinaires	7 028	(1)	7 027	4 890
> Comptes et prêts	105 521	(305) <sup>(a)</sup>	105 216	94 789
Opérations de pension :				
> Titres reçus en pension livrée	129 872		129 872	115 042
> Autres valeurs reçues en pension ou achetées ferme	1 642		1 642	1 625
Prêts subordonnés	2 495		2 495	1 877
<b>Total des créances sur les établissements de crédit</b>	<b>246 558</b>	<b>(306)</b>	<b>246 252</b>	<b>218 223</b>
<b>Total des opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>383 415</b>	<b>(337)</b> <sup>(a)</sup>	<b>383 078</b>	<b>308 894</b>
<i>Dont créances rattachées</i>	<i>1 064</i>	<i>(15)</i>	<i>1 049</i>	<i>790</i>

(a) Dont 146 millions d'euros de provisions au titre du risque pays (25 millions d'euros sur les effets publics et valeurs assimilées et 141 millions d'euros sur les comptes et prêts sur les établissements de crédit).

**Comptes créditeurs interbancaires et assimilés :**

En millions d'euros	2005	2004
<b>Comptes créditeurs interbancaires et assimilés</b>		
Banques centrales et CCP	336	201
Comptes ordinaires	11 202	7 747
Comptes et emprunts	133 194	120 002
Opérations de pension :		
> Titres donnés en pension livrée	146 824	109 928
> Autres valeurs données en pension ou vendues ferme	2 292	2 133
Total des opérations de pension	149 116	112 061
<b>Total des comptes créditeurs interbancaires et assimilés</b>	<b>293 848</b>	<b>240 011</b>
<i>Dont dettes rattachées</i>	<i>1 120</i>	<i>736</i>

## 4.b OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

## Prêts consentis et créances sur la clientèle

En millions d'euros	2005			2004
	Montant brut	Provisions	Montant net	Montant net
<b>Créances sur la clientèle</b>				
Créances commerciales	1 841		1 841	1 857
Comptes débiteurs	9 177		9 177	10 133
Autres concours à la clientèle :				
> Crédits de trésorerie	44 338		44 338	31 229
> Crédits à l'habitat	43 255		43 255	36 443
> Crédits à l'équipement	28 220		28 220	22 036
> Crédits à l'exportation	10 685		10 685	9 773
> Autres crédits à la clientèle	91 556	(807)	90 749	85 104
<b>Total des autres concours à la clientèle</b>	<b>218 054</b>	<b>(807)</b>	<b>217 247</b>	<b>184 585</b>
Créances douteuses	5 589	(3 609)	1 980	2 548
Créances rattachées sur la clientèle	772		772	642
Titres et valeurs reçus en pension	30 075		30 075	25 332
Prêts subordonnés <sup>(b)</sup>	748	(6)	742	804
<b>Total des créances sur la clientèle <sup>(c)</sup></b>	<b>266 256</b>	<b>(4 422)</b>	<b>261 834</b>	<b>225 901</b>
<b>Opérations de crédit bail et assimilées</b>	<b>74</b>		<b>74</b>	<b>80</b>
<b>Total des opérations avec la clientèle</b>	<b>266 330</b>	<b>(4 422) <sup>(a)</sup></b>	<b>261 908</b>	<b>225 981</b>
<i>Dont créances rattachées</i>	<i>1 037</i>	<i>(75)</i>	<i>962</i>	<i>687</i>

(a) Dont 807 millions d'euros de provisions au titre du risque pays.

(b) Les prêts participatifs consentis à la clientèle inclus sous la rubrique "Prêts subordonnés" s'élèvent à 35 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 36 millions d'euros au 31 décembre 2004.

(c) Les créances éligibles au refinancement de la Banque Centrale Française s'élèvent à 5 818 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 7 499 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Le total des opérations avec la clientèle, hors opérations de pensions et hors provisions pour risques pays, ventilé par contrepartie se décline comme suit :

En millions d'euros, au 31 décembre	Clientèle Financière	Sociétés	Entrepreneurs	Particuliers	Autres non Financiers	Total 2005	Total 2004
Encours sains	43 214	130 237	8 075	42 047	7 085	230 658	198 931
<i>Dont encours restructurés</i>	<i>4 349</i>	<i>836</i>	<i>77</i>	<i>13</i>	<i>174</i>	<i>5 449</i>	<i>1 196</i>
Encours douteux	56	4 046	368	959	168	5 597	6 238
<i>Dont douteux compromis</i>	<i>18</i>	<i>2 754</i>	<i>325</i>	<i>679</i>	<i>140</i>	<i>3 916</i>	<i>4 051</i>
Provisions spécifiques	(31)	(2 788)	(200)	(456)	(140)	(3 615)	(3 687)
Montant net	25	1 258	168	503	28	1 982	2 551
<b>Total montant net</b>	<b>43 239</b>	<b>131 495</b>	<b>8 243</b>	<b>42 550</b>	<b>7 113</b>	<b>232 640</b>	<b>201 482</b>

Le montant des encours douteux compromis s'élève à 3 916 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 4 051 millions d'euros au 31 décembre 2004. Ces encours sont couverts par une provision à hauteur de 665 millions d'euros contre 2 782 millions d'euros au 31 décembre 2004.

### Comptes créditeurs de la clientèle

En millions d'euros	2005	2004
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>		
Comptes ordinaires	55 479	46 563
Comptes à terme	72 875	66 654
Comptes d'épargne à régime spécial	37 358	36 147
Titres donnés en pension livrée	31 119	41 070
<b>Total des comptes créditeurs de la clientèle</b>	<b>196 831</b>	<b>190 434</b>
<i>Dont dettes rattachées</i>	<i>649</i>	<i>386</i>

Les comptes d'épargne à régime spécial à vue, y compris l'épargne collectée à investir, s'élèvent à 20 087 millions d'euros (18 827 millions d'euros au 31 décembre 2004) et les autres comptes créditeurs à vue de la clientèle, à 57 404 millions d'euros (53 874 millions d'euros au 31 décembre 2004).

#### 4.c OPERATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET ASSIMILES ET D'INVESTISSEMENT

En millions d'euros	2005				2004	
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>	<b>133 460</b>	<b>(31)</b>	<b>133 429</b>	<b>134 411</b>	<b>86 299</b>	<b>87 001</b>
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>69 564</b>	<b>(289)</b>	<b>69 275</b>	<b>69 532</b>	<b>54 030</b>	<b>54 334</b>
<i>Dont obligations non cotées</i>	<i>4 001</i>	<i>(4)</i>	<i>3 997</i>	<i>4 000</i>	<i>1 908</i>	<i>1 912</i>
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>8 449</b>	<b>(50)</b>	<b>8 399</b>	<b>8 466</b>	<b>4 180</b>	<b>4 186</b>
<i>Dont actions non cotées</i>	<i>560</i>	<i>(10)</i>	<i>550</i>	<i>579</i>	<i>359</i>	<i>364</i>

Ces instruments financiers concourent à la gestion des portefeuilles suivants :

En millions d'euros	2005				2004	
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
<b>Titres de transaction</b>						
Effets publics et valeurs assimilées	103 597		103 597	103 597	57 222	57 222
Obligations et autres titres à revenu fixe	56 449		56 449	56 449	35 498	35 498
Actions et autres titres à revenu variable	6 938		6 938	6 938	3 056	3 056
<b>Total des titres de transaction</b>	<b>166 984</b>	<b>-</b>	<b>166 984</b>	<b>166 984</b>	<b>95 776</b>	<b>95 776</b>
<i>Dont actions et obligations non cotées</i>	<i>901</i>	<i>-</i>	<i>901</i>	<i>901</i>	<i>456</i>	<i>456</i>
<i>actions</i>	<i>240</i>	<i>(10)</i>	<i>240</i>	<i>240</i>	<i>153</i>	<i>153</i>
<i>obligations</i>	<i>661</i>	<i>(4)</i>	<i>661</i>	<i>661</i>	<i>303</i>	<i>303</i>
<b>Titres de placement et assimilés</b>						
Effets publics et valeurs assimilées	25 365	(31)	25 334	26 285	2 948	2 989
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 822	(289)	10 533	10 790	9 741	9 943
Actions et autres titres à revenu variable et titres de l'activité de portefeuille	1 511	(50)	1 461	1 528	1 124	1 130
<b>Total des titres de placement et assimilés</b>	<b>37 698</b>	<b>(370)</b>	<b>37 328</b>	<b>38 603</b>	<b>13 813</b>	<b>14 062</b>
<i>Dont actions et obligations non cotées</i>	<i>3 093</i>	<i>(14)</i>	<i>3 079</i>	<i>3 111</i>	<i>922</i>	<i>927</i>
<i>actions</i>	<i>320</i>	<i>(10)</i>	<i>310</i>	<i>339</i>	<i>206</i>	<i>211</i>
<i>obligations</i>	<i>2 773</i>	<i>(4)</i>	<i>2 769</i>	<i>2 772</i>	<i>716</i>	<i>716</i>
<b>Titres d'investissement</b>						
Effets publics et valeurs assimilées	4 498		4 498	4 529	26 129	26 790
Obligations et autres titres à revenu fixe :	2 293		2 293	2 293	8 791	8 893
<b>Total des titres d'investissement</b>	<b>6 791</b>	<b>-</b>	<b>6 791</b>	<b>6 822</b>	<b>34 920</b>	<b>35 683</b>
<i>Dont obligations non cotées</i>	<i>567</i>		<i>567</i>	<i>567</i>	<i>889</i>	<i>893</i>
<b>Total des titres de transaction, de placement et d'investissement et de l'activité de portefeuille</b>	<b>211 473</b>	<b>(370)</b>	<b>211 103</b>	<b>212 409</b>	<b>144 509</b>	<b>145 521</b>

Les écarts d'acquisition nets positifs résultant d'un prix d'acquisition supérieur à la valeur de remboursement sur les titres d'investissement s'élèvent à 72 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 283 millions d'euros au 31 décembre 2004 ; ces écarts font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie résiduelle des titres auxquels ils se rapportent.

Les écarts d'acquisition nets positifs résultant d'un prix d'acquisition supérieur à la valeur de remboursement sur les titres de placement s'élèvent à 604 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre des écarts négatifs de 207 millions d'euros au 31 décembre 2004 ; ces écarts font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie résiduelle des titres auxquels ils se rapportent.

Les créances représentatives de titres prêtés s'élèvent au 31 décembre 2005 à 22 317 millions d'euros (6 527 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Les intérêts courus non échus relatifs aux titres à revenu fixe s'élèvent à 1 867 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 637 millions d'euros au 31 décembre 2004.

#### 4.d PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES, AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

En millions d'euros	2005			2004
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable
<b>Participations et parts dans les entreprises liées :</b>				
Parts dans les entreprises liées	33 261	32 393	48 725	29 404
Titres de participation				
> Titres cotés	667	659	1 879	635
> Titres non cotés	1 994	1 935	1 971	643
Total des titres de participation	2 661	2 594	3 850	1 278
<b>Total des participations et des parts dans les entreprises liées</b>	<b>35 922</b>	<b>34 987</b>	<b>52 575</b>	<b>30 682</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
> Titres cotés	709	694	836	964
> Titres non cotés	678	512	778	1 033
<b>Total des autres titres détenus à long terme</b>	<b>1 387</b>	<b>1 206</b>	<b>1 614</b>	<b>1 997</b>
<b>Total des participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme</b>	<b>37 309</b>	<b>36 193</b>	<b>54 189</b>	<b>32 679</b>

Les participations et parts dans les entreprises liées détenues par BNP Paribas SA dans des établissements de crédit s'élèvent respectivement à 564 millions d'euros et 15 151 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 463 millions d'euros et 13 491 millions d'euros au 31 décembre 2004.

#### 4.e ACTIONS PROPRES

En millions d'euros	2005		2004
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
<b>Actions propres</b>			
Portefeuille de placement	92	31	-
Portefeuille de titres de participations	140	140	2 426
<b>Total des actions propres</b>	<b>232</b>	<b>171</b>	<b>2 426</b>

Au 31 décembre 2005, BNP Paribas SA détient 2 067 662 actions enregistrées en titres de participation et 1 509 582 actions enregistrées en titres de placement.

En application de la seizième résolution des Assemblées Générales Mixtes du 18 mai 2005 et du 28 mai 2004, BNP Paribas a été autorisée à réaliser un programme de rachat d'actions n'excédant pas 10 % du nombre d'actions composant le capital social en vue de la régularisation des cours, de l'attribution ou de la cession des actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plan d'épargne d'entreprise, de l'annulation ultérieure des actions, d'une cession, d'un échange ou de tout autre transfert, ou encore en vue de la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

**4.f IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

En millions d'euros	Valeurs brutes					Provisions				Valeurs nettes		
	01/01/2005	Acquisitions	Rembourse- ments et cessions	Transferts et autres variations	31/12/2005	01/01/2005	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2005	2005	2004
Titres d'investissement (note 4.c)	34 932	4 331	(16 378)	(16 094)	6 791	12			(12)		6 791	34 920
Autres Titres détenus à long terme (note 4.d)	2 245	630	(346)	(1 142)	1 387	248	19	(58)	(28)	181	1 206	1 997
Participations et parts dans les entreprises liées (note 4.d)	31 752	4 777	(2 833)	2 226	35 922	1 070	303	(450)	12	935	34 987	30 682
Actions propres (note 4.e)	2 426	499	(2 693)	(92)	140						140	2 426
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>71 355</b>	<b>10 237</b>	<b>(22 250)</b>	<b>(15 102)</b>	<b>44 240</b>	<b>1 330</b>	<b>322</b>	<b>(508)</b>	<b>(28)</b>	<b>1 116</b>	<b>43 124</b>	<b>70 025</b>

**4.g EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET DETTES SUBORDONNEES**

En millions d'euros	2005	2004
<b>Emprunts obligataires</b>	<b>7 445</b>	<b>7 736</b>
<b>Dettes subordonnées remboursables</b>	<b>16 468</b>	<b>12 431</b>
<b>Dettes subordonnées perpétuelles :</b>		
- Titres participatifs	304	304
- Titres subordonnés à durée indéterminée :	1 056	959
- Titres perpétuels	421	402
- Titres super subordonnés à durée indéterminée	2 478	-
Total dettes subordonnées perpétuelles	4 259	1 665
Dettes rattachées	358	335
<b>Total des dettes subordonnées</b>	<b>21 085</b>	<b>14 431</b>

**Emprunts obligataires**

Au 31 décembre 2005, les emprunts obligataires souscrits par BNP Paribas SA, par devise et par nature de taux selon les clauses des contrats d'émission présentent les échéances suivantes :

Monnaies d'émission En millions d'euros	Taux moyen	Encours au 31/12/2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 à 2015	Au delà de 2015
Emprunts émis au sein de la zone euro	Variable 6,34%	1 033 5 862	592 1 346	168 1 447	200		58		15 325
Emprunts émis dans d'autres monnaies	Variable 6,42%	324 150	324			150			
<b>Total des emprunts obligataires restant dû</b>		<b>7 369</b>	<b>2 262</b>	<b>1 615</b>	<b>200</b>	<b>455</b>	<b>58</b>	<b>2 439</b>	<b>340</b>
Dettes rattachées		76							
<b>Total des emprunts obligataires</b>		<b>7 445</b>							

Les primes d'émission non amorties résultant de la différence entre le montant perçu à l'émission et le prix de remboursement s'élèvent, pour l'ensemble des emprunts obligataires, à 465 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 330 millions d'euros au 31 décembre 2004.

**Dettes subordonnées remboursables**

Les emprunts subordonnés remboursables émis par BNP Paribas SA sont des titres à moyen et long terme assimilables à des créances de rang subordonné simple dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs.

Ils peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (*call option*), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

Au 31 décembre 2005, l'échéancier des emprunts subordonnés remboursables par devise se présente de la façon suivante :

Devises d'émission	Encours au 31/12/2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 à 2015	Au delà de 2015
<b>Dettes subordonnées remboursables :</b>								
> En euros	8 112	185	190	986	64	10	5 433	1 244
> En dollars des Etats Unis	6 633	148	507	25	253		4 761	939
> Dans d'autres monnaies	1 723					51	1 163	509
<b>Total des dettes subordonnées et autres titres remboursables</b>	<b>16 468</b>	<b>333</b>	<b>697</b>	<b>1 011</b>	<b>317</b>	<b>61</b>	<b>11 357</b>	<b>2 692</b>

**Dettes subordonnées perpétuelles**

Les dettes subordonnées perpétuelles se composent de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI), d'autres titres perpétuels, ainsi que de titres participatifs :

- Les TSDI émis par la Banque sont des obligations subordonnées « perpétuelles » remboursables à la liquidation de la société, après le remboursement de toutes les autres dettes mais avant celui des titres participatifs. Ils ne donnent aucun droit aux actifs résiduels. Le paiement d'intérêts est obligatoire, bien que le Conseil d'Administration puisse décider de différer la rémunération lorsque l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes constate qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable. Les TSDI répondent aux caractéristiques d'une dette financière.

Les TSDI émis par la Banque présentent la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission, mais après accord des autorités de surveillance bancaire (*call option*). Ils ne sont pas assortis de clause de majoration d'intérêt. Les émissions successives de TSDI se présentent de la façon suivante :

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine
Paribas SA	septembre 1984	USD	24 millions
BNP SA	octobre 1985	EUR	305 millions
Paribas SA	juillet 1986	USD	165 millions
BNP SA	septembre 1986	USD	500 millions

- Les autres titres perpétuels émis par la banque de 1996 à 1998 présentent la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation à une date prévue par la notice d'émission et d'être assortis d'une majoration d'intérêt à partir de cette date dans l'hypothèse où le remboursement n'est pas intervenu. Le paiement d'intérêts est obligatoire, bien que le Conseil d'Administration puisse décider de différer la rémunération lorsque l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes constate qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable.

Emetteur	Date d'émission	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Devise	Montant en devises à l'origine
BNP SA	juillet 1996	juillet 2006	USD	20 millions
BNP SA	décembre 1996	décembre 2006	USD	200 millions
BNP SA	janvier 1997	janvier 2007	USD	50 millions
BNP SA	janvier 1997	décembre 2006	USD	50 millions
BNP SA	mai 1997	mai 2007	EUR	191 millions
BNP SA	juillet 1997	juillet 2007	USD	50 millions
BNP SA	novembre 1997	novembre 2007	EUR	9 millions
BNP SA	avril 1998	avril 2008	EUR	77 millions

- Les titres participatifs émis par la banque entre 1984 et 1988 pour un montant global de 337 millions d'euros ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société mais peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Dans ce cadre, il a été procédé en 2004 au rachat de 219 742 titres qui ont fait l'objet d'une annulation. Le paiement d'intérêts est obligatoire, bien que le Conseil d'Administration puisse décider de différer la rémunération lorsque l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes constate qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable.

### Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée

En juin 2005, BNP Paribas SA a procédé à une émission perpétuelle prenant la forme d'un Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée, pour un montant de 1 350 millions de dollars. Elle offre aux souscripteurs une rémunération fixe annuelle de 5,186 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2015, il sera versé trimestriellement un coupon USD Libor 3 mois augmenté de 1.68 %.

En octobre 2005, BNP Paribas SA a procédé à une émission perpétuelle prenant la forme d'un Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée, pour un montant de 1 000 millions d'euros. Elle offre aux souscripteurs une rémunération fixe annuelle de 4,875 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 6 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. Le coupon versé restera à taux fixe en cas de non remboursement en octobre 2011.

En octobre 2005, BNP Paribas SA a procédé à une émission perpétuelle prenant la forme d'un Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée, pour un montant de 400 millions de dollars. Elle offre aux souscripteurs une rémunération fixe annuelle de 6,250 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 6 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. Le coupon versé restera à taux fixe en cas de non remboursement en octobre 2011.

**4.h COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS**

En millions d'euros	2005	2004
<b>Comptes de régularisation - actif</b>		
Comptes d'ajustement débiteurs (a)	29 110	14 864
Produits à recevoir	20 698	3 461
Comptes d'encaissement	1 684	3 132
Autres comptes de régularisation débiteurs (b)	13 504	3 770
<b>Total des comptes de régularisation - actif</b>	<b>64 996</b>	<b>25 227</b>
<b>Actifs divers :</b>		
Actifs liés aux instruments conditionnels achetés	86 809	44 915
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	4 233	823
Titres de développement industriel relevant de la gestion collective des CODEVI	3 255	3 238
Impôt différé-actif	386	111
Actifs divers	12 612	7 573
<b>Total des actifs divers</b>	<b>107 295</b>	<b>56 660</b>
<b>Total des comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>172 291</b>	<b>81 887</b>

(a) Produits de la réévaluation des opérations évaluées au prix de marché (devises et instruments financiers à terme).

(b) Incluant notamment les intérêts crédités d'avance sur les comptes de la clientèle ou des établissements de crédit, ainsi que les charges comptabilisées d'avance.

Formattati: Elenchi puntati e numerati

En millions d'euros	2005	2004
<b>Comptes de régularisation - passif</b>		
Charges à payer	1 999	2 346
Comptes d'ajustement créditeurs (a)	28 000	15 032
Comptes d'encaissement	172	4 601
Autres comptes de régularisation créditeurs	30 667	5 679
<b>Total des comptes de régularisation - passif</b>	<b>60 838</b>	<b>27 658</b>
<b>Passifs divers</b>		
Passifs liés aux instruments conditionnels vendus	86 703	44 987
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	3 887	433
Dettes attachées aux opérations sur titres	119 520	61 647
Impôts différés - passif	93	92
Autres créditeurs et passifs divers	13 024	5 740
<b>Total des passifs divers</b>	<b>223 227</b>	<b>112 899</b>
<b>Total des comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>284 065</b>	<b>140 557</b>

(a) Charges de la réévaluation des opérations évaluées au prix de marché (devises et instruments financiers à terme).

Formattati: Elenchi puntati e numerati

**4.i IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION**

En millions d'euros	2005		2004	
	Montant brut	Amort. et provisions	Montant net	Montant net
<b>Immobilisations incorporelles :</b>				
> Logiciels informatiques	1 035	(693)	342	591
> Autres immobilisations incorporelles	507	(101)	406	548
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>1 542</b>	<b>(794)</b>	<b>748</b>	<b>1 139</b>
<b>Immobilisations corporelles :</b>				
> Terrains et constructions	239	(88)	151	151
> Equipement, mobilier, installations	2 227	(1 499)	728	744
> Autres immobilisations	1 501	(1)	1 500	1 520
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>3 967</b>	<b>(1 588)</b>	<b>2 379</b>	<b>2 415</b>
<b>Total des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>5 509</b>	<b>(2 382)</b>	<b>3 127</b>	<b>3 554</b>

Les terrains et constructions hors exploitation s'élèvent à 4 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 5 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Les dotations nettes aux amortissements et provisions de l'exercice s'élèvent à 418 millions d'euros contre 437 millions d'euros en 2004.

**4.j PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

En millions d'euros	2005	2004
Provisions pour engagements sociaux	1 254	1 022
Provisions pour créances risquées et assimilées	317	529
Provisions pour risque d'exécution des engagements par signature		
- au titre des risques spécifiques	178	113
- au titre des risques pays	412	404
Provision pour restructuration	3	31
Autres provisions pour risques et charges	1 751	1 398
<b>Total des provisions pour risques et charges</b>	<b>3 915</b>	<b>3 497</b>

Les provisions pour créances risquées et assimilées ont fait l'objet au cours de l'exercice 2003 d'une constitution d'une provision générale de 250 millions d'euros destinée à faire face aux conséquences d'une éventuelle poursuite du ralentissement conjoncturel en Europe. Sur ce montant, 120 millions d'euros ont été utilisés en 2004 par allocation à des risques spécifiquement provisionnables.

Les engagements par signature au titre des risques spécifiques faisant l'objet d'une provision s'élèvent à 1 208 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 491 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Au 31 décembre 2005, les autres provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

En millions d'euros	Encours au 31/12/2004	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours au 31/12/2005
<b>Provisions liées à des opérations bancaires et assimilées</b>	<b>906</b>	<b>142</b>	<b>(250)</b>	<b>239</b>	<b>1 037</b>
Provisions pour risques liées à des opérations de marché	68	51	(14)	(42)	63
Provisions pour risques sur titres immobilisés	795		(155)	(44)	596
Autres provisions liées à des opérations bancaires et assimilées	43	91	(81)	325	378
<b>Provisions non liées à des opérations bancaires</b>	<b>492</b>	<b>279</b>	<b>(58)</b>	<b>1</b>	<b>714</b>
<b>Total des autres provisions pour risques et charges</b>	<b>1 398</b>	<b>421</b>	<b>(308)</b>	<b>240</b>	<b>1 751</b>

**Provisions pour risques sur produits d'épargne réglementée**

En millions d'euros	2005	2004
<b>Encours collectés au titre des plans d'épargne-logement</b>	<b>16 014</b>	<b>15 992</b>
Ancienneté de moins de 4 ans	1 673	3 295
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	8 303	6 879
Ancienneté de plus de 10 ans	6 038	5 818
<b>Crédits en vie octroyés au titre des plans d'épargne-logement</b>	<b>304</b>	<b>442</b>
<b>Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne-logement</b>	<b>343</b>	<b>297</b>
Ancienneté de moins de 4 ans	32	121
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	133	82
Ancienneté de plus de 10 ans	178	94

En millions d'euros	2005	2004
Encours collectés au titre des comptes d'épargne-logement	<b>3 063</b>	<b>3 030</b>
Crédits en vie octroyés au titre des comptes d'épargne-logement	<b>499</b>	<b>596</b>
Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne-logement	<b>37</b>	<b>69</b>

En millions d'euros	Exercice 2005	
	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne-logement
<b>Total des provisions et assimilées constituées au 1er janvier 2005</b>	<b>297</b>	<b>69</b>
Dotations aux provisions	78	-
Reprises de provisions	(32)	(32)
<b>Total des provisions et assimilées constituées au 31 décembre 2005</b>	<b>343</b>	<b>37</b>

## 5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 5.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT, ENGAGEMENTS DE GARANTIE ET ENGAGEMENTS SUR TITRES

En millions d'euros	2005	2004
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES ET RECUS</b>		
Engagements de financement donnés :		
> Aux établissements de crédit	23 544	14 176
> A la clientèle :		
Ouverture de crédits confirmés		
- ouvertures de crédits documentaires	7 738	9 094
- autres ouvertures de crédits confirmés	106 698	93 484
Autres engagements en faveur de la clientèle	14 646	12 417
	<b>129 082</b>	<b>114 995</b>
<b>Total des engagements de financement donnés</b>	<b>152 626</b>	<b>129 171</b>
Accords de refinancement (lignes "stand-by") reçus :		
> Des établissements de crédit	34 180	11 529
> De la clientèle	1 209	5 245
<b>Total des engagements de financement reçus</b>	<b>35 389</b>	<b>16 774</b>
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES ET RECUS</b>		
Engagements de garantie donnés :		
> D'ordre d'établissements de crédit		
Confirmations d'ouvertures de crédits documentaires	1 302	1 337
Autres garanties	16 481	11 738
	<b>17 783</b>	<b>13 075</b>
> D'ordre de la clientèle		
Cautions, avals et autres garanties		
- Cautions immobilières	1 509	1 321
- Cautions administratives et fiscales	6 841	6 670
- Autres garanties	12 197	9 655
Autres garanties d'ordre de la clientèle	63 522	46 037
	<b>84 069</b>	<b>63 683</b>
<b>Total des engagements de garantie donnés</b>	<b>101 852</b>	<b>76 758</b>
Engagements de garantie reçus :		
> Des établissements de crédit	44 683	27 212
> De la clientèle		
- Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	3 239	2 517
- Garanties reçues de la clientèle financière	721	845
- Autres garanties reçues	50 796	17 457
	<b>54 756</b>	<b>20 819</b>
<b>Total des engagements de garantie reçus</b>	<b>99 439</b>	<b>48 031</b>
<b>ENGAGEMENTS SUR TITRES HORS BILAN</b>		
<b>Total des titres à recevoir</b>	<b>326</b>	<b>5 878</b>
<b>Total des titres à livrer</b>	<b>187</b>	<b>5 188</b>

Formattati: Elenchi puntati e numerati

## 5.b OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion de positions.

En millions d'euros	2005			2004		
	Opérations contractées à titre de couverture	Opérations contractées au titre de gestion de positions	Total	Opérations contractées à titre de couverture	Opérations contractées au titre de gestion de positions	Total
<b>Opérations fermes</b>	<b>264 230</b>	<b>16 951 816</b>	<b>17 216 046</b>	<b>337 112</b>	<b>15 441 831</b>	<b>15 778 943</b>
<b>Opérations sur marchés organisés</b>	-	<b>7 500 120</b>	<b>7 500 120</b>	<b>650</b>	<b>7 256 162</b>	<b>7 256 812</b>
Instruments de taux		7 478 635	7 478 635	650	7 248 907	7 249 557
Instruments de change				-	113	113
Autres instruments financiers		21 485	21 485		7 142	7 142
<b>Opérations de gré à gré</b>	<b>264 230</b>	<b>9 451 696</b>	<b>9 715 926</b>	<b>336 462</b>	<b>8 185 669</b>	<b>8 522 131</b>
Instruments de taux	113 845	7 554 730	7 668 575	172 280	6 535 285	6 707 565
Instruments de change	125 084	1 484 074	1 609 158	141 963	1 417 812	1 559 775
Autres instruments financiers	25 301	412 892	438 193	22 219	232 572	254 791
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>19 789</b>	<b>5 541 461</b>	<b>5 561 250</b>	<b>23 167</b>	<b>5 132 502</b>	<b>5 155 669</b>
<b>Opérations sur marchés organisés</b>	-	<b>1 091 722</b>	<b>1 091 722</b>	-	<b>2 395 830</b>	<b>2 395 830</b>
Instruments de taux	-	1 084 355	1 084 355	-	2 395 823	2 395 823
Instruments de change	-	2 009	2 009	-	1	1
Autres instruments financiers	-	5 358	5 358	-	6	6
<b>Opérations de gré à gré</b>	<b>19 789</b>	<b>4 449 739</b>	<b>4 469 528</b>	<b>23 167</b>	<b>2 736 672</b>	<b>2 759 839</b>
Contrats de taux plafonds et planchers	13 085	473 276	486 361	1 068	576 604	577 672
Swaptions et options (taux, change et autres)	6 704	3 976 463	3 983 167	22 099	2 160 068	2 182 167
<b>Total des opérations sur instruments financiers à terme</b>	<b>284 019</b>	<b>22 493 277</b>	<b>22 777 296</b>	<b>360 279</b>	<b>20 574 333</b>	<b>20 934 612</b>

La valeur de marché de la position nette des opérations fermes est évaluée à environ 2 650 millions d'euros au 31 décembre 2005. La valeur de marché de la position nette vendeuse des opérations conditionnelles est évaluée à environ 1 600 millions d'euros au 31 décembre 2005.

## 6. REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

### 6.a FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	2005	2004
<b>Salaires et traitements</b>	<b>(2 769)</b>	<b>(2 500)</b>
<b>Charges sociales :</b>		
> Indemnités de départ à la retraite et charges de retraites	(145)	(173)
> Autres charges sociales	(773)	(733)
<b>Total des charges sociales</b>	<b>(918)</b>	<b>(906)</b>
<b>Intéressement et participation des salariés :</b>		
> Intéressement des salariés	(98)	(53)
> Participation des salariés	(124)	(100)
<b>Total de l'intéressement et de la participation des salariés</b>	<b>(222)</b>	<b>(153)</b>
<b>Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations</b>	<b>(222)</b>	<b>(205)</b>
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>(4 131)</b>	<b>(3 764)</b>

L'effectif de BNP Paribas SA se répartit de la façon suivante :

Au 31 décembre	2005	2004
BNP Paribas Métropole	37 891	37 473
<i>Dont cadres</i>	16 085	14 917
Succursales hors métropole	7 465	7 061
<b>Total BNP Paribas SA</b>	<b>45 356</b>	<b>44 534</b>

## 6.b ENGAGEMENTS SOCIAUX

### Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à cotisations définies

En France, BNP Paribas S.A. cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraites de base et complémentaires. A l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays (Etats-Unis, Allemagne, Luxembourg, Royaume-Uni, Irlande, Norvège, Australie principalement) aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies. Dans le cadre de ces plans, l'engagement de l'entreprise consiste essentiellement à verser, au plan de pension, un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire. Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies français et étrangers sont de l'ordre de 178 millions d'euros pour l'exercice 2005, contre 149 millions d'euros pour l'exercice 2004.

### Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies subsistant en France et à l'étranger font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays. La fraction des écarts actuariels à amortir, après application de la limite conventionnelle de 10% (méthode du corridor), est calculée séparément pour chaque plan à prestations définies.

Les provisions constituées au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies s'élèvent à 932 millions d'euros pour au 31 décembre 2005 (693 millions d'euros au 31 décembre 2004), dont 724 millions d'euros pour les engagements français et 209 millions d'euros pour les engagements étrangers.

### 1/ Régimes de retraite, dispositifs de prévoyance et autres avantages liés à la retraite

#### a) En France

Les Caisses de retraite de la BNP et de Paribas versent un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date du fait des cotisations versées conjointement à ces organismes avant cette date. Ces engagements résiduels sont couverts par une provision constituée dans les comptes de BNP Paribas S.A.

BNP Paribas SA a mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient les cadres supérieurs de BNP Paribas S.A. issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été fermés et transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été figés lors de la fermeture des régimes antérieurs.

En outre, le personnel de BNP Paribas S.A. bénéficie de régimes de prévoyance conventionnels et de diverses prestations contractuelles telles que les indemnités de fin de carrière.

#### b) A l'étranger

Les régimes de retraite reposent, soit sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service (*Royaume-Uni*), soit sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension exprimée en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini (*Etats-Unis*). Certains régimes sont des plans de retraite complémentaires liés aux pensions légales (*Norvège*). La gestion de certains régimes est assurée par une compagnie d'assurance (*Espagne*) ou par des organismes de gestion indépendants (*Royaume-Uni*).

Au 31 décembre 2005, 83% des engagements bruts de ces régimes sont concentrés sur quatre plans situés au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, et en Irlande. La valeur de marché des actifs de ces régimes se répartit à hauteur de 64% en actions, 33% en obligations, et 3% en autres instruments financiers.

## 2/ Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi

Le principal régime de couverture médicale pour les retraités se situe aux Etats-Unis. Les provisions constituées au titre des engagements existant à l'égard des ayants droits s'élèvent à 7 millions d'euros au 31 décembre 2005, contre 7 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Les engagements existant au titre des régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi sont évalués en utilisant les tables de mortalité en vigueur dans chaque pays et les hypothèses d'évolution des coûts médicaux. Ces hypothèses, basées sur des observations historiques, tiennent compte des évolutions futures estimées du coût des services médicaux résultant à la fois du coût des prestations médicales et de l'inflation.

## Indemnités de fin de contrat de travail

La banque favorise en France le départ anticipé fondé sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaires font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire. A cet égard, la banque a constitué en 2005 une provision de 43 millions d'euros au titre d'un plan d'adaptation à l'emploi qui sera exécuté de 2006 à 2008 au sein du périmètre BNP Paribas Métropole afin d'anticiper les conséquences de la démographie et de faire face à l'évolution quantitative et qualitative des postes de travail.

Au 31 décembre 2005, les provisions existant au sein de BNP Paribas S.A. au titre des plans de départ volontaire et de préretraite s'élèvent à 151 millions d'euros (164 millions d'euros au 31 décembre 2004).

## 7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 7.a EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

#### Opérations réalisées sur le capital

Opérations sur le capital	en nombre	valeur unitaire en €	date d'autorisation par l'Assemblée générale	date de décision du Conseil d'administration
<b>Nombre d'actions émises au 31 décembre 2003</b>	<b>903 171 615</b>	<b>2</b>		
Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions, en date du 28 janvier 2004	443 989	2	23-mai-00	05-sept-00
Réduction de capital par annulation d'actions détenues par BNP Paribas, en date du 17 mai 2004	(25 000 000)	2	14-mai-03	24-mars-04
Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions, en date du 6 juillet 2004	606 978	2	23-mai-00	05-sept-00
Augmentation de capital par les adhérents du Plan d'Epargne Entreprise	5 477 862	2	14-mai-03	04-févr-04
<b>Nombre d'actions émises au 31 décembre 2004</b>	<b>884 700 444</b>	<b>2</b>		
Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions, en date du 25 janvier 2005	518 758	2	23-mai-00	05-sept-00
Réduction de capital par annulation d'actions détenues par BNP Paribas, en date du 10 mai 2005	(13 994 568)	2	28-mai-04	23-mars-05
Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions, en date du 20 juillet 2005	1 397 501	2	23-mai-00	05-sept-00
Augmentation de capital par les adhérents du Plan d'Epargne Entreprise	5 000 000	2	14-mai-03	04-févr-04
Réduction de capital par annulation d'actions détenues par BNP Paribas, en date du 29 novembre 2005	(39 374 263)	2	18-mai-05	13-juin-05
<b>Nombre d'actions émises au 31 décembre 2005</b>	<b>838 247 872</b>	<b>2</b>		

Au 31 décembre 2005, le capital de BNP Paribas SA est constitué de 838 247 872 actions de 2 euros de nominal entièrement libérées (884 700 444 actions au 1<sup>er</sup> janvier 2005). En outre, dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions, 1 369 623 actions nouvelles de 2 euros de nominal portant jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2005 ont été souscrites par les salariés durant l'exercice 2005. L'augmentation de capital correspondante a été effectuée le 23 janvier 2006.

Les onzième et douzième résolutions de l'Assemblée Générale mixte du 28 mai 2004 ont autorisé le Conseil d'Administration à procéder à une augmentation du capital social dans la limite de 1,34 milliard d'euros (soit 500 millions d'actions avec droit préférentiel de souscription et 170 millions de titres sans droits préférentiel de souscription). Le montant nominal des titres de créance donnant accès immédiatement ou à terme aux actions de la société en vertu de ces délégations ne peut être supérieur à 10 milliards d'euros pour les actions et 8 milliards d'euros pour les titres sans droits préférentiels de souscription. Ces autorisations sont données pour une durée de 26 mois. Aucun titre n'a été émis au 31 décembre 2005 en vertu de ces délégations.

La treizième résolution de l'Assemblée Générale mixte du 28 mai 2004 dispose que le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social par incorporation de réserves dans la limite d'un montant nominal maximum de 1 milliard d'euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital, de tout ou partie des réserves, bénéfiques ou primes d'émission, de fusion ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés. Cette autorisation est donnée pour une durée de 26 mois.

Les seizièmes résolutions des Assemblées Générales mixtes du 28 mai 2004 et du 18 mai 2005 ont autorisé le Conseil d'Administration, à annuler, par voie de réduction du capital social, tout ou partie de ses actions propres détenues ou acquises dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale ordinaire, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois. Ces autorisations sont données pour une durée de 18 mois. En 2005, 53 368 831 actions ont été annulées en vertu de ces délégations.

## 7.b TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DECEMBRE 2003 AU 31 DECEMBRE 2005

en millions d'euros	Capital	Primes d'émission et autres primes	Réserves légalés	Réserve de plus-values à long terme	Autres réserves	Report à nouveau	Total Réserves	Résultat de la période	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2003 après affectation du résultat	1 806	7 111	181	6 422	1 892	7 061	15 556	-	24 473
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires :									
<i>Augmentations de capital</i>	13	238					-		251
<i>Réduction de capital</i>	(50)	(915)					-		(965)
	(37)	(677)	-	-	-	-	-	-	(714)
Autres variations					(49)	53	4		4
Résultat de l'exercice 2004								3 282	3 282
Capitaux propres au 31 décembre 2004 avant affectation du résultat	1 769	6 434	181	6 422	1 843	7 114	15 560	3 282	27 045
Affectation du résultat de l'exercice 2004					46	1 571	1 617	(3 282)	(1 665)
Capitaux propres au 31 décembre 2004 après affectation du résultat	1 769	6 434	181	6 422	1 889	8 685	17 177	-	25 380
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires :									
<i>Augmentations de capital</i>	14	272					-		286
<i>Réduction de capital</i>	(107)	(2 587)					-		(2 694)
	(93)	(2 315)	-	-	-	-	-	-	(2 408)
Autres variations				(200)	188	5	(7)		(7)
Résultat de l'exercice 2005								3 423	3 423
Capitaux propres au 31 décembre 2005	1 676	4 119	181	6 222	2 077	8 690	17 170	3 423	26 388

**7.c INFORMATIONS SECTORIELLES**

Les encours bilanciaux des opérations interbancaires et assimilées ainsi que des opérations avec la clientèle se répartissent géographiquement de la manière suivante :

En millions d'euros	Opérations interbancaires et assimilées		Opérations avec la clientèle		Total par zone géographique	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004
<b>Emplois</b>						
France	256 684	150 424	163 786	142 256	<b>420 470</b>	<b>292 680</b>
Autres pays de l'espace économique européen	102 610	134 203	48 416	46 522	<b>151 026</b>	<b>180 725</b>
Pays des zones Amérique et Asie	22 450	23 429	48 291	36 362	<b>70 741</b>	<b>59 791</b>
Autres pays	1 334	838	1 415	841	<b>2 749</b>	<b>1 679</b>
<b>Total des emplois</b>	<b>383 078</b>	<b>308 894</b>	<b>261 908</b>	<b>225 981</b>	<b>644 986</b>	<b>534 875</b>
<b>Ressources</b>						
France	178 152	105 752	108 329	100 408	<b>286 481</b>	<b>206 160</b>
Autres pays de l'espace économique européen	83 197	108 627	55 365	59 330	<b>138 562</b>	<b>167 957</b>
Pays des zones Amérique et Asie	30 185	24 053	30 379	28 973	<b>60 564</b>	<b>53 026</b>
Autres pays	2 314	1 579	2 758	1 723	<b>5 072</b>	<b>3 302</b>
<b>Total des ressources</b>	<b>293 848</b>	<b>240 011</b>	<b>196 831</b>	<b>190 434</b>	<b>490 679</b>	<b>430 445</b>

Par ailleurs, le produit net bancaire de BNP Paribas SA en 2005 pour l'ensemble de ses activités est réalisé à hauteur de 89,5% avec des contreparties appartenant à l'espace économique européen (90,2% en 2004).

## 7.d ÉCHEANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

En millions d'euros	Opérations A vue au jour le jour	Durée restant à courir				Total
		Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
<b>EMPLOIS</b>						
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>18 230</b>	<b>99 920</b>	<b>62 598</b>	<b>103 075</b>	<b>99 592</b>	<b>383 415</b>
Caisse, banques centrales, CCP	3 397					3 397
Effets publics et valeurs assimilées		23 421	15 946	42 651	51 442	133 460
Créances sur les établissements de crédit	14 833	76 499	46 652	60 424	48 150	246 558
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>15 896</b>	<b>115 165</b>	<b>25 461</b>	<b>57 281</b>	<b>52 527</b>	<b>266 330</b>
Créances sur la clientèle	15 896	115 156	25 446	57 245	52 513	266 256
Opérations de crédit-bail et assimilées		9	15	36	14	74
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe (1)</b>	<b>-</b>	<b>14 282</b>	<b>9 330</b>	<b>26 047</b>	<b>18 038</b>	<b>67 697</b>
Titres de transaction		9 870	7 632	23 335	14 154	54 991
Titres de placement		3 213	1 657	2 120	3 517	10 507
Titres d'investissement		1 199	41	592	367	2 199
<b>RESSOURCES</b>						
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>34 372</b>	<b>130 976</b>	<b>40 095</b>	<b>42 939</b>	<b>46 527</b>	<b>294 909</b>
Comptes créditeurs interbancaires et assimilés	34 372	129 915	40 095	42 939	46 527	293 848
Dettes envers les établissements de crédit représentées par un titre		1 061				1 061
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>77 461</b>	<b>179 953</b>	<b>18 255</b>	<b>13 328</b>	<b>6 140</b>	<b>295 137</b>
Comptes créditeurs de la clientèle	77 461	98 991	7 121	7 164	6 094	196 831
Dettes envers la clientèle représentées par un titre		80 962	11 134	6 164	46	98 306

Hors créances rattachées (1 867 millions d'euros)

La gestion de la liquidité de BNP Paribas SA s'inscrit dans le cadre de limites de transformation toutes monnaies confondues, déterminées par le Comité de Direction Générale :

- une impasse maximum sur les opérations d'une durée résiduelle supérieure à un an (bilan et hors-bilan pondérés) en effectuant un échéancement des opérations sans échéance. La limite est fixée à 25 % des ressources à plus d'un an,
- une impasse maximum sur les opérations échéancées d'une durée résiduelle supérieure à un an. La limite est fixée à 150 % des ressources stables non échéancées (ressources à vue et d'épargne de la clientèle nettes des comptes débiteurs, fonds propres nets d'immobilisation).

En outre, BNP Paribas SA veille à respecter en permanence le coefficient de liquidité (à 1 mois) et le coefficient de fonds propres et de ressources permanentes (à 5 ans).

**Pagina 12: [1] Eliminato**

**BEAUDEMOULIN Nathalie**

**31/01/2006 11.34.00**

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Elles incluent

biens autres qu'immobiliers donnés en location simple.

**Pagina 12: [2] Eliminato**

**BEAUDEMOULIN Nathalie**

**27/01/2006 9.07.00**

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant

généralement égale à durée de vie économique attendue du bien

**Pagina 18: [3] Eliminato**

**BEAUDEMOULIN Nathalie**

**11/01/2006 15.00.00**

engagements sociaux

Les engagements de retraite et assimilés (prime de fin de carrière, compléments de retraite et autres gratifications), au bénéfice du personnel actif et retraité, sont provisionnés, à l'exception des régimes pour lesquels les obligations de l'employeur sont limitées au versement de cotisations, ces dernières étant enregistrées en charge de la période.

Régimes des pensions de retraites allouées aux anciens salariés

Après avoir fait valoir leurs droits à la retraite, les salariés de BNP PARIBAS SA reçoivent des pensions selon des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels BNP PARIBAS SA exerce son activité.

En France, en application d'un accord professionnel conclu en septembre 1993 entre l'Association Française des Banques et les représentants des personnels et relatif à la réforme des régimes de retraites de la profession bancaire, le régime des pensions servies aux retraités des établissements financiers français BNP PARIBAS SA est défini de la manière suivante, à compter du 1er janvier 1994 :

Les retraités perçoivent une pension de vieillesse de la Sécurité Sociale ; cette pension fait l'objet d'un complément versé par deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires auxquels les banques ont décidé d'adhérer ou de renforcer leur adhésion. Ces éléments de pension sont assurés par la répartition des cotisations versées par l'ensemble des adhérents à ces organismes.

Les Caisses de retraites de BNP PARIBAS SA versent aux retraités des compléments de pension bancaire au titre des services antérieurs au 1er janvier 1994. Ces compléments de pension bancaire sont assurés par prélèvement sur les réserves existantes des Caisses et, le cas échéant, par des cotisations patronales, limitées en pourcentage de la masse salariale ; le montant de ces versements complémentaires est ajusté au niveau des ressources des Caisses de retraites et peut, en conséquence, être réduit à due proportion.

Les cotisations versées par BNP PARIBAS SA au titre de ces régimes sont constatées en charge de la période.

La contribution au fonds de roulement versée en 1994 aux deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires revêt le caractère d'une charge à répartir dont la durée de l'amortissement de vingt ans a été déterminée en fonction de la période moyenne d'activité professionnelle restant à accomplir par les salariés de la BNP SA affiliés à ces organismes. Pour les salariés de PARIBAS, cette contribution a été prélevée sur les réserves de la Caisse de Retraite de Paribas.

A l'étranger, il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés ; les fonds sont le plus généralement gérés par des organismes indépendants.

Pour les plans à prestation définie, BNP PARIBAS SA constitue des provisions au titre des engagements de prestations de retraite et assimilées, nettes de la valeur des actifs des fonds dédiés le cas échéant. Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle à chaque fin d'année. Les variations de l'engagement net d'un exercice à l'autre correspondant à des écarts actuariels liés à la réestimation des hypothèses actuarielles, portant sur des variables démographiques et financières ou sur des estimations de la valeur et du rendement des actifs, sont, pour les obligations financées étalées, après application d'une franchise conventionnellement fixée à 10% de la valeur actualisée des obligations, sur la durée d'activité professionnelle moyenne résiduelle attendue des collaborateurs bénéficiant de ces régimes. Toutefois, par mesure de prudence, la fraction étalée de l'écart actuariel ne peut excéder la variation de l'engagement net de l'exercice

Pagina 18: [4] Eliminato

BEAUDEMOULIN Nathalie

11/01/2006 15.00.00

**Pour les plans à cotisations définies, BNP PARIBAS SA constate les cotisations versées en charge de la période. autres engagements sociaux**

**BNP PARIBAS SA est engagée vis à vis de son personnel, au titre de diverses conventions, au versement de plusieurs prestations (primes de fin de carrière, gratifications pour ancienneté de service, indemnités dans le cadre de plans de cessation anticipée d'activité, prestations de santé ...).**

**Il est procédé chaque année à l'estimation de ces engagements et la provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements, conformément à la méthode utilisée pour les régimes de retraites**

Pagina 18: [5] Eliminato

150112

12/01/2006 10.37.00

Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises détenus d'une façon durable et comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, ne sont pas constatés en résultat.